



HAL
open science

La sentinelle de l'écologie politique à l'aune de la démocratie locale : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux

Marième Pollèle Ndiaye, Gino Gramaccia

► To cite this version:

Marième Pollèle Ndiaye, Gino Gramaccia. La sentinelle de l'écologie politique à l'aune de la démocratie locale : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux. Communiquer : Revue de communication sociale et publique, 2015, 14, pp.43 - 52. 10.4000/communiquer.1748 . hal-01632908

HAL Id: hal-01632908

<https://hal.science/hal-01632908>

Submitted on 10 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marième Pollèle Ndiaye et Gino Gramaccia

La sentinelle de l'écologie politique à l'aune de la démocratie locale : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marième Pollèle Ndiaye et Gino Gramaccia, « La sentinelle de l'écologie politique à l'aune de la démocratie locale : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux », *Communiquer* [En ligne], 14 | 2015, mis en ligne le 09 octobre 2015, consulté le 10 octobre 2015. URL : <http://communiquer.revues.org/1748> ; DOI : 10.4000/communiquer.1748

Éditeur :

<http://communiquer.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://communiquer.revues.org/1748>

Ce document PDF a été généré par la revue.

© Communiquer

communiquer

La sentinelle de l'écologie politique à l'aune de la démocratie locale : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux

Marième Pollèle Ndiaye

Enseignante-chercheuse en sciences de l'information et de la communication
Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Gino Gramaccia

Professeur en sciences de l'information et de la communication
Université de Bordeaux, France

Résumé

La mise en œuvre des politiques environnementales représente un défi méthodologique important pour les collectivités locales. Dans ce cadre, l'action collective apparaît comme un outil stratégique pouvant stimuler la mobilisation territoriale. Mais quelles sont les logiques qui guident la communication en matière d'écologie? Comment cette communication se construit-elle? S'appuyant sur une recherche doctorale menée au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) entre 2010 et 2013, l'article s'intéresse à l'idée de « sentinelle » dans les pratiques communicationnelles des instances locales, en mettant en exergue l'importance de la mise en relation et de l'ancrage territorial dans le processus de structuration de l'action publique.

Mots clés : écologie, casuistique, communication, politique, sentinelle.

The Political Ecology Sentinel in the Context of Local Democracy: The Urban Community of Bordeaux Case

Abstract

How to implement environmental politics represents a considerable methodological challenge for local authorities. In this context, collective action appears as a strategic tool to stimulate territorial mobilization. But what logics guide environmental communication? How is it constructed? Through the example of a doctoral research conducted within the Urban Community of Bordeaux (UCB) between 2010 and 2013, the article examines the idea of "sentinel" in communication practices of local authorities. Also, it focuses on the importance of linking and territorial anchorage in the process of structuring public action.

Keywords: ecology, casuistry, communication, policy, sentinel.

L'écologie politique occupe aujourd'hui une place singulière dans le débat public. Si l'environnement, comme le prétend Fabienne Brugère (2012), « concerne les citoyens ordinaires » confrontés à des menaces dont l'ampleur et la gravité sont diversement pronostiquées par des acteurs qui revendiquent le statut de sentinelle (les chercheurs engagés, les ONG écologistes, les militants politiques, par exemple), la sentinelle s'impose en arbitre dans les controverses portant sur les solutions alternatives, dans le domaine des énergies renouvelables, notamment. À ce niveau d'anticipation, l'appel à la mobilisation et l'incitation à agir en faveur de l'environnement élargissent l'horizon et donc la portée du débat public dans une perspective cosmopolitique, selon la terminologie d'Ulrich Beck (2003). Nous sommes de plus en plus nombreux, selon cet auteur, « à comprendre que nous vivons dans un contexte de responsabilité globale, auquel personne ne peut se dérober » (Beck, 2003, p. 530). La prise de conscience cosmopolitique, parce qu'elle permet d'amorcer une réflexion nouvelle sur le thème de la précaution pour un horizon de menaces globalement identifiées, engage les acteurs du débat public à parler d'une seule voix dans un espace public mondialisé : les sommets climatiques, par exemple, en définissent les contours. Dans de tels grands contextes, les voix discordantes sont maintenant contenues par cette injonction : il est impératif d'agir pour une cause dont l'évidence éthique est universellement partagée.

Dans le cas de la menace nucléaire, la production de déchets toxiques, ou encore la destruction de la forêt, « la nécessité de se prémunir du risque vient se substituer à la nécessité de se prémunir de la pénurie », dit Beck (2001, p. 86). Se ainsi forment des communautés d'anticipation, des communautés de sentinelles (militants politiques, journalistes engagés, intellectuels ouverts à la confrontation des savoirs...), qui imposent, dans ce premier temps politique, la nécessité du débat, de la négociation... La sentinelle de l'écologie politique est l'héroïne d'un récit d'anticipation ou d'une *utopie mondiale* apte à fournir le meilleur cadre pour des négociations politiques internationales. Un tel éthos (Bradotti, 2009) conditionne l'entente, structure les échanges, accorde un sens symbolique aux grandes décisions et, en dernier ressort, fournit aux acteurs médiatiques des arguments pour culpabiliser les réfractaires. À cette échelle, mondiale donc, le débat se nourrit de cette conscience du risque située dans l'avenir, ce qu'évoque encore Beck (2003). Les grands acteurs du débat (les États, les acteurs économiques privés, les ONG et, depuis peu, le pape François), en dépit de leurs désaccords, investissent un espace public au sein duquel négociations et controverses se concluent le plus souvent par des annonces ou des promesses à temporalités variables. Il suffit d'exprimer son intention d'agir, même si les solutions politiques, économiques, technologiques n'ont pas encore d'agenda, même si persiste l'égoïsme des États-nations.

Si, dans ce contexte, la sentinelle peut se prévaloir de son statut de citoyen « global », de « citoyen du monde », qu'advient-il de sa fonction d'alerte, de vigilance sur le plan local ? À cette échelle, les temporalités changent, les enjeux économiques occupent le premier plan dans le débat public et le registre performatif prend une autre tournure pragmatique : l'injonction à agir sur le long terme doit composer avec les arbitrages à plus court terme entre intérêt public et intérêt privé (Sur, 2014). À la mobilisation succède l'interpellation : peuvent être effectivement interpellés pour exprimer leurs attentes économiques et leurs besoins de protection contre les risques des acteurs qui, jusque-là, n'avaient pas voix au chapitre dans le débat public, ou en disposaient de manière partielle, intermittente ou à titre de délégué. Par exemple des PME, des consommateurs, des acteurs politiques locaux, mais, également, le citoyen ordinaire que nous évoquions plus haut, lequel est toujours en

mesure de revendiquer au quotidien, dans son quartier, son habitation, son statut de gentilé ou d'ethnonyme. Comme nous l'évoquions dans d'autres travaux :

Le gentilé ou l'ethnonyme sont des interlocuteurs singuliers, premiers destinataires, en raison de leur statut de victime, effective ou potentielle, de la communication verte. Comme victime des externalités, ils affichent autant d'identités sociales que de difficultés techniques, réglementaires et, au final, politiques, à résoudre (Gramaccia, 2011, p. 83).

Si un espace public à la mesure du gentilé n'est évidemment pas concevable (au risque du « pas dans mon arrière-cour »), un dialogue public doit être imaginé à l'échelon local qui aurait vocation à fédérer les propositions et les initiatives territoriales, avec l'objectif d'identifier et de mobiliser une nouvelle sentinelle, un sujet collectif local apte à s'emparer – et ce n'est pas le plus simple – de nouvelles utopies. Il s'agit moins d'engendrer un nouveau militant que de créer les conditions de nouvelles pratiques, de nouveaux usages susceptibles de donner sens et contenu à ce que Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010) revendiquent sous l'appellation de « démocratie écologique ».

Comment est relayée, transposée, mise en œuvre la parole politique de la sentinelle à l'échelle locale ou, comme nous le démontrerons dans cet article, à l'échelon d'un territoire intercommunal? Le présent travail s'inspire d'une recherche doctorale menée au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) entre 2010 et 2013. Il comporte trois parties. Dans la première, le terrain d'étude et la méthodologie de recherche seront présentés. La seconde partie sera consacrée à l'exposition des résultats, avec une mise en exergue du cadre paradoxal de la communication intercommunale sur le changement climatique. Les ambiguïtés de la sentinelle locale tenue par les utopies mobilisatrices, liées à la construction et à la résolution des problèmes écologiques, seront mises en lumière. Une situation qui nous amène, pour la troisième partie, à discuter de la thèse des discordances communicationnelles en tant que levier de la lutte territoriale contre le changement climatique.

1. Les défis de l'écologie politique sur le plan local

1.1 La Communauté urbaine de Bordeaux, un terrain singulier

En France, le défi climatique est devenu l'un des axes majeurs de l'action publique territoriale. De nombreux textes ont été votés pour exhorter les institutions locales à s'engager en faveur des questions climatiques. Parmi ces textes, on distingue la loi dite « Grenelle 2 de l'environnement » (2010), qui incite les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à définir un Plan climat-énergie territorial (PCET), lequel fixe, dans le cadre des compétences des collectivités ciblées, les objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Jusqu'alors considérés comme des « objets politiques non identifiés », selon l'heureuse expression de Gaudin (1991), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'emparent de la démarche afin de se positionner comme des acteurs incontournables de la vie politique locale, avec pour leitmotiv la mobilisation territoriale. Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) s'est dotée d'un Plan climat. Les enjeux environnementaux appelant à une certaine responsabilisation collective, l'intercommunalité ambitionnait de fédérer les différents acteurs du territoire, notamment les communes, autour d'une action collective coordonnée. Concrètement, la CUB a misé sur un dispositif de mobilisation citoyenne intitulé « Pionniers du climat ». Celui-ci est centré sur le recrutement de cent foyers volontaires qui s'engagent, sur une année, à suivre un certain nombre de recommandations destinées à faire évoluer leurs consommations d'énergie et d'eau dans leur logement ou de biens et services courants. De même, l'objectif est d'inciter ces foyers à adopter des modes de déplacements moins émissifs. Les acteurs de la coopération intercommunale réclament donc la construction

d'un espace public de médiation, de concertation et d'information au service d'un citoyen, par définition soucieux de l'intérêt général. Une tâche qui s'annonçait difficile, car l'EPCI est tenu de faire face à la concurrence des politiques communales déjà ancrées sur les territoires, et c'est sur ce point qu'achoppe la théorie si généreuse d'Habermas (1989) du pouvoir communicationnel au sein de l'espace public politique. Un espace public est possible, dit-il, « dans lequel peut s'accomplir la praxis communicative d'une formation de l'opinion et de la volonté menée par voie argumentative » (Habermas, cité dans Ladrière, 2001, p. 410). Telle est la thèse du pouvoir communicationnel, lequel résulte, dans l'espace public, de la libre discussion des citoyens, de l'intercompréhension acquise par la voie de l'argumentation objectivement favorable aux grands programmes d'usage.

Dans l'exemple de notre communauté urbaine, quel espace public territorial faut-il concevoir pour que se réalise librement la formation de l'opinion orientée vers l'entente au-delà des tensions, des contradictions logiques, des paradoxes, qui le plus souvent s'expliquent par l'absence de solutions institutionnelles ou politiques? Mais avant de répondre à ce questionnement, un détour par la méthodologie de recherche semble utile.

1.2 La méthodologie de recherche

D'un point de vue méthodologique, une démarche « active » a été privilégiée avec la mission « doctorant-conseil », exercée à la CUB au sein de la direction du Développement durable et de la Participation (de septembre 2011 à août 2012). Le but était d'appréhender de l'intérieur la fabrique d'un processus de mobilisation des acteurs locaux dans un contexte de crise écologique.

Par ailleurs, à côté de l'observation en situation, l'entretien semi-directif a été choisi comme outil de collecte de données. En effet, le sujet étant un problème d'actualité, son étude « implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs » (Paillé et Mucchielli, 2008, p. 9). Ainsi, l'objectif était de mieux comprendre les rapports que les parties prenantes de l'opération « pionniers du climat » entretiennent avec les enjeux et les problématiques complexes de la communication territoriale en faveur des questions climatiques. Plus spécifiquement, trois niveaux d'analyse ont été identifiés. Le premier se situe à l'échelle de l'établissement CUB avec l'étude de la construction de la mobilisation des communes autour des « pionniers du climat ». Dans ce cas, les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet ont été interrogées, à savoir, d'une part, des prestataires de services recrutés pour assurer le déploiement et l'animation du projet (cinq répondants), dont on distingue le Centre ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ), l'agence de communication *One blood* et le cabinet Presqu'île durable (ceux-ci ont répondu collectivement à un appel d'offres lancé par la CUB) et, d'autre part, les agents de la CUB, soit deux répondants : le chef de projet Plan climat et la vice-présidente de la CUB, élue référente sur le projet. Le but était de saisir le regard de ces acteurs par rapport aux problématiques et aux enjeux de la coordination de l'action intercommunale. Ceci a permis, par la suite, d'effectuer une comparaison avec le regard porté sur ces mêmes enjeux par les communes.

Le deuxième niveau d'analyse se situe à l'échelle des communes. Les chargés de mission « Agenda 21 », « Plan climat » et « Développement durable » de dix-sept communes de la CUB ont été sondés. À partir de ceci, et dans un premier temps, les pratiques de communication et les discours véhiculés par les municipalités sur les questions climatiques ont été cartographiés. Dans un second temps, les effets de ces pratiques sur la communication de la CUB et, par extension, sur l'action collective territoriale, ont été évalués. Enfin, le troisième

niveau d'analyse se situe à l'échelle des partenaires institutionnels et socioéconomiques de la CUB qui jouent, certes dans une moindre mesure, un rôle important. En effet, ils entrent dans la stratégie de la CUB pour relayer la démarche. Il s'agissait de saisir le regard qu'ils portent sur le projet. Ainsi, les onze principaux partenaires avec qui la CUB a l'habitude de travailler dans le cadre de sa politique climat-énergie ont attiré notre attention.

Au total, nous avons conduit trente-sept entretiens sur une population cible de quarante-sept sujets. Examinons, maintenant, les résultats.

2. Les ambiguïtés de la communication intercommunale

2.1 Les risques de la disqualification

En affirmant son ambition de déployer une action collective territoriale coordonnée par cette posture, la CUB revendique implicitement le rôle de sentinelle dans le débat local autour de la problématique climatique. Concrètement, cette communauté d'anticipation prend la forme de partenariats et d'un comité technique. Elle offre en outre l'avantage de valoriser les initiatives existantes à l'échelle communautaire. Ainsi, les espaces Infos-énergie et les espaces Économies d'eau sont mobilisés : des conseillers issus de ces structures sont invités à intervenir chez les familles volontaires pour une sensibilisation autour des questions d'économies d'eau et d'énergie. Quant au comité technique, il regroupe les principaux partenaires (communes, associations, institutions, administrations, etc.) de la CUB, dans le but de faciliter l'appropriation de la démarche et de favoriser la synergie des compétences et des ressources. L'enjeu, en somme, pour l'intercommunalité, consiste à mettre en exergue son « *accountability* » dans l'optique d'une reconnaissance de ses pratiques. D'où cette hypothèse : dans un espace public local fragmenté par les « discours circulants » (Charaudeau, 1999), on peut se demander si l'affirmation de l'intercommunalité bordelaise en tant que sentinelle de la communication environnementale n'est pas la réponse à une peur de la disqualification. Avant de poursuivre ce raisonnement, rappelons que, pour Charaudeau, les « discours circulants » sont des représentations sociales. En effet, dit-il, « [l]e discours circulant est une somme empirique d'énoncés à visée définitoire sur ce que sont les êtres, les actions, les événements, leurs caractéristiques, leurs comportements et les jugements qui s'y attachent » (1999, p. 75). Appliqués au sujet qui nous occupe, les « discours circulants » prennent forme dans les utopies mobilisatrices favorables à la lutte climatique. Ces utopies sont fondées sur la croyance selon laquelle la réussite de l'action publique est fonction de l'implication de tous les acteurs locaux (y compris les habitants). Dans ce contexte, la peur de la disqualification, ou la peur d'être exclu du débat sur le défi climatique, renvoie ici à une symbolique de la sportivité, où des joueurs sont disqualifiés s'ils ne respectent pas les règles du jeu. Il s'agit, pour les instances locales, de préserver leur réputation d'engagement en faveur d'une préoccupation sociétale et de faire valoir la légitimité de leur action. C'est dire qu'elles sont soucieuses de se positionner les unes par rapport aux autres en tant qu'actrices agissant pour la localité.

Les rencontres au sein des réseaux d'acteurs locaux illustrent parfaitement cette situation : elles favorisent l'instauration d'un espace de visibilité, un point de convergence des « espaces publics partiels » (Miège, 2010) politiques qui cohabitent au sein de l'espace public « local ». Dans le même temps, cet espace public local est le réceptacle du flux de discours qui revendiquent la singularité dans les pratiques de communication favorables aux questions écologiques. Au final, dans le contexte de la mobilisation territoriale sur le changement climatique, on observe une accumulation de différentes pratiques qui sont

à la fois singulières et interdépendantes. Nous proposons de nommer ce phénomène « casuistique de la communication intercommunale sur le changement climatique ».

2.2 La casuistique de la communication intercommunale sur le changement climatique

La casuistique trouve ses origines dans la théologie catholique (Jonsen et Toulmin, cités par Boarini, 2005; Passeron et Revel, 2005) avec « l'analyse des cas de conscience » pendant laquelle les pontifes débattaient de la façon dont ils résolvaient les péchés des fidèles. De ces « échanges d'expérience » découlaient des enseignements pour la résolution de cas similaires. Pour notre part, nous laissons de côté cette dimension de la casuistique qui postule que la morale s'appuie sur des principes génériques. Il est clair que la tentation de convoquer la dimension morale de la casuistique, surtout dans le cas de questions environnementales, est forte; néanmoins, adopter ce positionnement serait réducteur, car nous risquerions de passer à côté d'éléments explicatifs cruciaux pour comprendre les ressorts de la communication intercommunale. C'est là la raison pour laquelle nous envisageons la casuistique dans un sens plutôt juridique.

En effet, en droit, la casuistique fait référence à la jurisprudence. Le site *Web Droit-finances.net*, dans son lexique en ligne, définit la jurisprudence comme étant « la solution faisant autorité pour un problème de droit donné suite à une ou plusieurs décisions précédemment rendues par la justice ». Le précédent a alors un statut défini. C'est « plus qu'un exemple. C'est un véritable modèle, un événement antérieur qui [transforme] les pratiques et les modes d'appréhension des problèmes présents ou à venir » (Gramaglia, 2006, p. 355-356).

Nous pensons qu'il existe une sorte de « jurisprudence communicationnelle » favorable aux questions climatiques. Nos enquêtes ont révélé que nos sondés citaient souvent en référence et valorisaient les actions des communes voisines ou d'autres acteurs locaux. Dans un contexte de « *challenge* » communicationnel et, donc, de positionnement politique, parfois concurrentiel par l'image, la référence aux pratiques existantes, susceptibles d'avoir fait leurs preuves, constitue dans le même temps un motif de légitimation politique de l'action propre. Nous avançons l'idée que, au-delà des apparences, les discordances peuvent influencer sur la dynamisation des pratiques locales favorables aux questions écologiques.

3. La gestion des discordances ou l'affirmation de la sentinelle locale

3.1 Les discordances comme pilier de la communication intercommunale

« Peur de la disqualification », « action collective », « solidarité intercommunale », « réseautage », « coopération » et « casuistique » sont autant de termes qui témoignent de la complexité de la communication territoriale sur le changement climatique. Celle-ci se manifeste non seulement par une dimension intégrative et disparate, mais aussi par une dimension exclusive et uniformisante. En nous appuyant sur nos derniers développements, nous envisageons sous un angle nouveau les discordances territoriales. Elles nous apparaissent non plus comme des freins à la réussite de l'action collective, mais plutôt comme un levier de la communication territoriale sur le changement climatique. Pour mieux étayer nos propos, nous nous appuyons sur la notion de *surcode* développée par Lucien Sfez (1993).

Partant d'une critique des théories récurrentes en communication organisationnelle, Sfez nous alerte sur le fait que plus on s'intéresse au « sujet et à sa liberté » dans un système, moins on analyse les contraintes réelles d'ordre symbolique et économique émanant de ce système ; en même temps, plus on analyse ces contraintes, moins on perçoit « les capacités d'ouvertures et de transformations du système » (Sfez, 1993, p. 695). En effet, pour l'auteur, « le système de sens n'obéit pas à des lois spécifiques » sans lien « avec celles d'autres systèmes voisins », car « [l]a plupart du temps, un système a pour contrainte les lois d'un autre système » (*ibid.*). Cette première remarque nous renvoie à l'idée de « jurisprudence communicationnelle » évoquée plus haut. Celle-ci, rappelons-le, traduit les interférences entre les pratiques de communication territoriale favorables à la lutte climatique. Les instances locales ayant la particularité de s'inspirer les unes des autres en matière de méthodologie d'actions, elles se fixent ainsi, elles-mêmes, de nouvelles limites, dépassant le cadre des restrictions habituelles (législations, ressources financières ou humaines).

Sfez postule par ailleurs qu'une « décision contrainte par l'ensemble du système historiquement déterminé par son mode de production » reste « libre » en « jouant sur plusieurs niveaux à la fois (multirationalité, multifinalité) [...] elle s'individue par surcodage » (*ibid.*). Appliqué à nos travaux, ce raisonnement nous renvoie, une fois de plus, à la singularité des pratiques locales en faveur des questions d'environnement. En effet, lorsque les acteurs locaux se retrouvent physiquement au sein des réseaux existants, ou dans l'espace public local, chacun s'exprime en appliquant son « code » (Sfez, 1999, p. 696) : nous sommes en face de « rationalités » spécifiques, sachant qu'un code est déterminé par des règles liées à son « objectif », son « mode d'organisation », « sa place dans le système global », « sa composition sociale » (*ibid.*). Le « surcodage » désigne, de fait, l'entrecroisement des codes coexistant au sein d'un système global. Nous sommes alors tentés de dire que la casuistique est un « avatar » du « surcodage », puisqu'elle décrit, d'une part, les interrelations entre les acteurs locaux et, d'autre part, l'affirmation de leurs particularités. Aussi, le « surcodage » est manifeste dans l'antinomie structurelle, paradoxe organisationnel, qui révèle la posture de l'instance intercommunale partagée entre ses obligations légales de valorisation des pratiques communales (« imputation ») et son besoin de reconnaissance comme « chef de file » de la lutte territoriale contre le changement climatique (« députation »). En résumé, chaque code est à la fois contraignant et porteur de sens.

Par ailleurs, Sfez insiste sur l'aspect « imprévisible » du surcodage, car, nous dit-il, il ne s'agit pas simplement d'addition dans le surcodage. « Cette addition est aussi une division, une soustraction, une annulation, une torsion » (1999, p. 695). Preuve en est le succès des projets relevant de l'intercommunalité de services par rapport à ceux relevant à l'intercommunalité de projet, lesquels apparaissent plus difficile à mettre en œuvre. Une situation qui nous avait poussés, d'ailleurs, à soumettre la thèse de l'aporie communicationnelle plus haut. Cependant, avec du recul et à la suite de la lecture de Sfez, une rupture avec l'idéologie de la communication fait jour. De là, on peut remettre en cause notre première intuition, qui consistait à justifier l'échec de la mobilisation des communes autour des « pionniers du climat » par l'échec de la communication intercommunale. Et s'il s'agissait plutôt d'un échec de la « traduction » des codes ?

3.2 La sentinelle locale, un « surcodeur transformateur »

Pour Sfez (1999), il faut s'interroger sur les conditions favorables à l'exercice de traduction pour expliquer l'échec de la communication publique. À cette fin, il propose d'analyser le manque de « transparence » (synonyme de la communication) à l'endroit où les « sous-systèmes se frottent entre eux, échangent l'information, là où l'information est la plus brouillée, mutilée, tronquée, là donc où les transformations peuvent s'opérer » (p. 697).

C'est dans ces « lieux brouillés », poursuit-il, où l'on trouve des groupes et des individus déviant, lesquels appartiennent à plusieurs sous-systèmes. Ces entités sont capables de comprendre les codes associés aux systèmes, mais aussi de les tordre, de les lier entre eux. L'auteur distingue ensuite, les *déviances partielles* de la *déviance totale*.

La première déviance, partielle, est comprise comme une résistance face au système. Il s'agit d'une remise en cause d'un des sous-systèmes par l'acteur, sans toutefois remettre en cause les « rapports dominants des sous-systèmes entre eux que sont les rapports de production », lorsque, par exemple, les communes remettent en cause la légitimité de la CUB à réaliser une action en direction des habitants du territoire communautaire, mais sans nier son rôle en tant que soutien technique et financier incontournable au sein de l'agglomération (intercommunalité de services). Le deuxième type de déviance, partielle, dénoncée par Sfez, est la « déviance des rapports de production ». C'est, à l'inverse, quand les communes remettent en cause la gestion d'une action dans le cadre de l'intercommunalité de services sans forcément renoncer à ce mode d'organisation.

Au final, c'est la « combinaison » des déviances partielles qui produit la « déviance totale » (Sfez, 1999). Celle-ci est décrite comme une « mutation totale » capable de « dynamiser les sociétés ». En outre, elle se manifeste par le concept de *différence* que l'auteur distingue de celui d'*opposition*. En effet, « [l']opposition est réglable, la différence ne l'est pas » (*ibid.*, p. 698). Pour Sfez, « l'opposition est utile à l'équilibre d'un système de sens » quand « la différence est contestataire » (*ibid.*, p. 699). Dans l'exemple de la territorialisation du défi climatique, l'on peut parler d'une « opposition instituée » par le cadre législatif qui distingue les domaines d'intervention des communes par rapport à l'EPCI. Par contre, il y a *différence* dès lors que l'on traite des questions climatiques. La complexité de la problématique, la pluralité des niveaux d'intervention, de temporalités et les particularités dans la perception des risques entraînent un enchevêtrement de codes qui se cristallise dans les pratiques de communication. Comment, alors, donner l'impulsion à une action collective ?

Si l'on souhaite approfondir cette question, il convient d'aller au-delà d'une vision réductrice en considérant l'intercommunalité comme un « surcodeur transformateur », car il se place « à la marge de plusieurs sous-systèmes à la fois, tout en gardant un contact et une connaissance rigoureuse du code de chacun d'entre eux » (Sfez, 1993, p. 699). C'est dire que l'EPCI est un « pluri-déviant » puisqu'il appartient à plusieurs sous-systèmes locaux que sont la région, le département et la commune. Il se situe dans un entre-deux à l'échelon territorial, une position intermédiaire qui rend difficile sa mise en visibilité. Tout l'enjeu consiste alors, pour aboutir à une « déviance transformatrice » (Sfez, 1993), dans le passage de la différence à l'opposition. Autrement dit, les discordances territoriales autour de la lutte climatique sont à intégrer dans le processus de structuration de l'action collective. Une administration des discordances, en somme, signifie que l'intercommunalité fait de la gestion des discordances une politique. D'ailleurs, c'est ce que la CUB a tenté de faire en décidant de réaliser une action collective communautaire autour de son Plan climat. L'établissement public a voulu produire un nouveau code pour promouvoir un mode de vie écologique sur son territoire. L'idée était de passer de la différence (intercommunalité de services) à l'opposition (intercommunalité de projet) pour stimuler une dynamique participative engageante en faveur des pionniers du climat. Dans le même temps, cette démarche sert de tremplin à l'intercommunalité pour investir l'espace public local et ainsi procéder à sa mise en visibilité.

Conclusion

La question écologique présente un défi important en matière de communication, car les acteurs ainsi que les niveaux d'intervention et de médiation sont nombreux. À l'échelon local, les collectivités jouent leur partition et revendiquent un rôle de sentinelle dans le débat, avec pour leitmotiv la mobilisation territoriale. Pourtant, au-delà des discours qui présentent la lutte contre le changement climatique comme une cause unifiée, le traitement de cette problématique renforce assurément la concurrence territoriale. L'exemple de la CUB nous a permis de mettre de l'avant le décalage des temporalités politique et économique avec celles du citoyen. En outre, il ressort de nos analyses que la casuistique de la communication territoriale et la crainte d'être exclu du débat sur le défi écologique nourrissent les utopies mobilisatrices favorables à la lutte climatique. Rappelons-le, celles-ci conditionnent l'implication de tous les acteurs locaux (y compris les habitants) au succès de l'action publique.

Dans ce contexte, une écologie politique à l'échelle intercommunale illustre parfaitement les difficultés communicationnelles que rencontre une institution territoriale de cette taille pour donner sens à un engagement en faveur de l'environnement. Si plusieurs « langues » sont parlées au sein de ce nouvel espace public en construction, de cette « tour de Babel » tendue vers l'utopie mondiale, c'est en raison d'un imaginaire local trop fortement identitaire. Il ne suffit pas de parler d'une seule voix, ce qui, au fond, est le propre de ce lieu politique qu'est le local : il faut engendrer les conditions de la discordance pour, paradoxalement, passer outre et les accepter comme telles au sein d'un espace public élargi. Le repli identitaire local, quelle que soit l'initiative écologique, nous ramène aux logiques de l'intérêt privé et fait courir le risque, pour la sentinelle, de la disqualification. Le nouveau récit de l'écologie politique est conforme en cela au schéma narratif du récit mythique : l'épreuve qualifiante, en vue de combats décisifs pour une quête à l'issue incertaine, constitue la première étape symbolique de l'engagement en faveur de l'écologie politique.

Références

- Beck, U. (2001). *La société du risque*. Paris, France : Flammarion.
- Beck, U. (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris, France : Aubier.
- Bernard, F. (2010). Pratiques et problématiques de recherche et communication environnementale : explorer de nouvelles perspectives. *Communication et organisation*, (37), 79-92.
- Boarini, S. (2005). Collection, comparaison, concertation. Le traitement du cas, de la casuistique moderne aux conférences de consensus. Dans J.-C. Passeron et J.-C. Revel (dir.), *Penser par cas* (p. 129-157), Paris, France : Éditions EHESS.
- Bourg, D. et Whiteside K. (2010). *Vers une démocratie écologique*. Paris, France : Seuil.
- Brugère, F. (2012). Environnement. Dans F. Brugère et G. Le Blanc (dir.), *Dictionnaire politique à l'usage des gouvernés* (p. 216-226), Paris, France : Bayard.
- Chabanet, D. (2009). Nouveaux mouvements sociaux. Dans O. Fillieule, L. Mathieu et C. Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 370-377), Paris, France : Les Presses de Sciences Po.
- Donzelot, J. (2005). Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme. *Esprit*, novembre 2005, 60-81.
- Droit-finances.net (2012). Jurisprudence/faire jurisprudence (définition). Repéré à <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/4199-jurisprudence-faire-jurisprudence-definition>
- Fourrier, C. (2013). Publics multiples et communication des collectivités locales : quand l'image de marque se dissipe. Dans J. Noyer, B. Raoul et I. Pailliat (dir.), *Médias et territoires. L'espace public entre imaginaire territorial* (p. 97-112), Lille, France : Presses universitaires du Septentrion.

- Gaudin, J.-C. (1991). Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? *Revue française de science politique*, 45, 31-56.
- Gramaccia, G. (2011). L'anticipation dans les projets : de la normalisation à l'utopie. *La Cible. Revue francophone de management de projet*, (115), 47-51.
- Gramaglia, C. (2006). La mise en cause environnementale comme principe d'association. Casuistique des affaires de pollution de rivières : l'exemple des actions contentieuses de l'Association nationale de protection des eaux et rivières (ANPER-TOS) (Thèse de doctorat). École des mines de Paris, France. Repéré à http://www.academia.edu/614450/La_mise_en_cause_environnementale_comme_principe_d_association_Casuistique_des_affaires_de_pollution_de_rivi%C3%A8res_L_exemple_des_actions_contentieuses_de_l_Association_nationale_de_protection_des_eaux_et_rivi%C3%A8res_ANPER-TOS
- Habermas, J. (1992). *L'espace public* (17^e édition). Paris, France : Payot.
- Herve-Bazin, C. (2010). Femme, eau et développement durable : de l'invisible au visible (Thèse de doctorat). Université de Paris IV Sorbonne, France. Repéré à <https://celinehervebazin.files.wordpress.com/2011/07/these-celine-herve-bazin-juin-2010.pdf>
- Ladrière, P. (2001). *Pour une sociologie de l'éthique*. Paris, France : PUF.
- Lavigne, A. (2008). Suggestion d'une modélisation de la communication publique : principales formes discursives et exemples de pratiques. *Les Cahiers du journalisme*, (18), 232-245. Repéré à http://www.cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/18/14_LAVIGNE.pdf
- Levy, P. (1994). *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cybernétique*. Paris, France : La Découverte.
- Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain*. Grenoble, France : Presses universitaires de Grenoble.
- Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux* (4^e édition). Paris, France : La Découverte.
- Paille, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2^e éd.). Paris, France : Armand Colin.
- Rosanvallon, P. (2006). La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance. Paris, France : Seuil.
- Sfez, L. (1993). Le surcode dans les organisations. Dans L. Stez (dir.), *Dictionnaire critique de la communication*. Vol. 1 (p. 694-702), Paris, France : Presses universitaires de France.
- Sur, G. (2014). Énergies : question globale, débat fragmenté, hybridation en cours. *Questions internationales*, (65), 4-10.